



VAL
ÈS COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES
DUNES
HISTOIRES D'AVENIR

Rapport d'activités 2023



Sommaire

Sommaire.....	p.2
Introduction.....	p.3
Territoire.....	p.4
Population.....	p.5
Fonctionnement.....	p.6
Délégations.....	p.7
Bureau communautaire.....	p.10
Conseillers communautaires.....	p.11
Conférence des maires.....	p.13
Administration générale.....	p.14
Commissions.....	p.15
Commission développement économique.....	p.14
Commission finances.....	p.17
Commission travaux et voies.....	p.21
Commission réseaux.....	p.22
Commission aménagement de l'espace.....	p.23
Commission services au public.....	p.26
Commission complexe aquatique et forme.....	p.28
Commission tourisme, culture, patrimoine et animation communautaire.....	p.29
Commission transition énergétique et milieux naturels.....	p.31
Commission transports et politique vélo.....	p.32
Commission collecte et traitement des déchets.....	p.33
Commission temporaire création d'un nouveau siège administratif.....	p.36
Autres actions.....	p.37

Introduction

En 2023 la Communauté de communes Val ès dunes a vu se poursuivre l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal et la préparation de la mise en place du tri à la source des biodéchets et de la TEOMI.

La nouvelle Convention Territoriale Globale a été signée avec les communes d'Argences, Bellengreville, Cagny, Frénouville, Moulton-Chicheboville et Valambray.

Par ailleurs 2 inaugurations et 3 déménagements ont eu lieu pendant l'année. La question de la localisation des services étant au cœur des réflexions pour l'avenir de la communauté de communes, des études ont été lancées pour la construction d'un nouveau siège communautaire.

TERRITOIRE

Val ès dunes est une Communauté de communes située au sud-est de Caen et composée de 18 communes.



Siège de la Communauté de communes

1 rue Guéritot 14370 Argences



Maison de services au public

4 bis route de Paris 14370 Bellengreville



Otri

1 route de St-Pierre-sur-Dives 14370 Moul-Chicheboville



Stations d'épuration



Office de Tourisme

1 rue Guéritot 14370 Argences



Centre aqualudique et sportif dunéo

allée Val ès dunes 14370 Argences



Pôle santé

allée Val ès dunes 14370 Argences

Maison de santé

3 rue du Général de Gaulle 14370 Frénouville



Relais Petite Enfance Le Moulin des Petits

rue Dusoir 14370 Argences

Relais Petite Enfance La Petite Libellule

chemin de Béneauville 14370 Vimont

POPULATION

Argences	3 879
Banneville-la-Campagne	192
Bellengreville	1 467
Cagny	2 054
Canteloup	192
Cesny-aux-Vignes	423
Cléville	395
Condé-sur-Iffs	455
Emiéville	635
Frénouville	2 010

Janville	398
Moult-Chicheboville	3 428
Ouézy	236
Saint-Ouen-du-Mesnil-Oger	210
Saint-Pair	245
Saint-Pierre-du-Jonquet	280
Valambray	1 720
Vimont	855

TOTAL 19 074

Chiffres INSEE - Population municipale légale 2021 entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2024.

FONCTIONNEMENT

Le Conseil Communautaire est l'organe de décision. Il est composé de 39 conseillers titulaires et 12 conseillers suppléants. Il délibère sur les actions à mener et les projets à développer.

Le Bureau est un comité restreint du Conseil Communautaire, composé du Président et des 9 Vice-présidents.

Les 12 commissions sont des groupes de réflexion chargés de débattre sur les actions à mener et les projets à développer :

1. Développement économique
2. Finances
3. Travaux et voies
4. Réseaux
5. Aménagement de l'espace
6. Services au public
7. Complexe aquatique et forme
8. Tourisme, culture, patrimoine et animation communautaire
9. Transition énergétique et milieux naturels
10. Transports et politique vélo
11. Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés
12. Commission temporaire : Création d'un nouveau siège administratif.

DÉLÉGATIONS

- Délégations de pouvoir au président

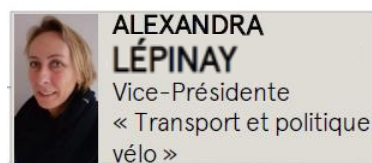
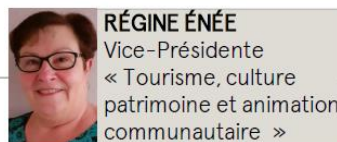
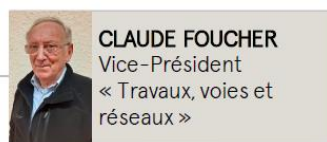
- Arrêter et modifier l'affectation des propriétés communautaires utilisées par les services publics communautaires.
- Procéder, dans les limites fixées par le Conseil Communautaire, pour chaque opération, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couverture des risques de taux et de change.
- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés, contrats et des accords-cadres d'un montant inférieur à 15 000 € HT lorsque les crédits sont inscrits au budget.
- Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans.
- Passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes.
- Créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services communautaires, ainsi qu'établir et signer les conventions d'encaissement et de reversement pour le compte de tiers partenaires.
- Accepter les dons et legs qui ne sont grevées ni de conditions ni de charges.
- Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €.
- Fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts dans la limite des crédits inscrits au budget.
- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des conventions avec des organismes extérieurs pour un montant inférieur à 1 000 € et lorsque les crédits sont inscrits au budget

- Fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (Domaine), le montant des offres de la Communauté de Communes à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes.
- Exercer, au nom de la Communauté de Communes, les droits de préemption définis par le Code de l'Urbanisme, que la Communauté de Communes en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au 1er alinéa de l'article L213-3 du Code Général des Collectivités Territoriales dans les conditions que fixe le Conseil Communautaire.
- Intenter au nom de la Communauté de Communes les actions en justice ou de défendre la Communauté de communes dans les actions intentées contre elle dans le cadre des marchés passés.
- Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules communautaires dans la limite fixée par le Conseil communautaire.
- Donner, en application de l'article L324-1 du Code de l'Urbanisme l'avis de la Communauté de Communes préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local.
- Prendre toute décision concernant la conclusion et l'exécution de tout contrat avec toute société agréée d'une ou plusieurs des filières REP (emballages ménagers, papiers graphiques, DDS, textiles, DEEE, piles, mobilier,...) aux fins de l'attribution de soutiens financiers et de la gestion des déchets, conformément aux dispositions de l'article L. 541-10 du code de l'environnement et des textes pris pour son application, ainsi que toute décision concernant la conclusion et l'exécution des conventions et avenants s'y rapportant.

Délégations de pouvoir au conseil communautaire

- Passer les conventions avec les organismes utilisant le centre aquatique.
- Statuer sur les modifications de tarifs et d'horaires d'ouverture pour les manifestations événementielles organisées par la Société RECREA au centre aquatique.
- Conclure les contrats, accords-cadres et marchés pour une somme entre 15 000 et 40 000 € HT.
- Solliciter toutes aides et subventions possibles pour les contrats et marchés dont le montant estimé est inférieur à 40 000 € HT.
- Arrêter les tarifs applicables aux régies communautaires.

BUREAU COMMUNAUTAIRE



Suite aux élections municipales ayant eu lieu sur la communes d'Argences le 25 juin 2023, il a été nécessaire de réélire les 3^{ème} et 9^{ème} vice-présidents communautaires. Ainsi le 4 juillet 2023, M. Philippe Piard a été élu 3^{ème} vice-président à l'Aménagement de l'espace en remplacement de Mme Marie-Françoise Isabel, et M. Stéphane Amilcar 9^{ème} vice-président à la Collecte et au traitement des déchets, en remplacement de M. Jacques-Yves Ouin.

CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES 1/2

(Suite aux élections municipales à Argences)

ARGENCES

Dominique DELIVET
Gilbert GEMY
Florence GUÉRIN
Marie-Françoise ISABEL
Thomas LEROY
Lydie MAIGRET
Jacques-Yves OUIN
Marianne TURPIN

BANNEVILLE-LA-CAMPAGNE

Ann BAUGAS
Jean-Yves MAUBANT
(suppléant)

BELLENGREVILLE

Nathaly MONROCQ
Philippe PESQUEREL
Florence SERANDOUR

CAGNY

Guillaume LECOEUR
Magali LONCLE
Eric MARGERIE

CANTELOUP

Sophie de GIBON
Gwenaëlle de MICHIEL
(suppléante)

CESNY-AUX-VIGNES

Eric DUVAL
Christian CALLEJAS
(suppléant)

CLÉVILLE

Michel CRUCHON
Michèle MOTYKA
(suppléante)

CONDÉ-SUR-IFS

Laurent DECLERCK
Jean-Pierre QUILLET
(suppléant)

ÉMIÉVILLE

Stéphane AMILCAR
Emmanuel MÉZERAY
(suppléant)

CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES 2/2

FRÉNOUVILLE

Régine ÉNÉE
William HERFORT
Philippe PIARD
Alain PORQUET

SAINT-OUEN-DU- MESNIL-OGER

Claude FOUCHER
Françoise LECLERC
(suppléante)

JANVILLE

Henri LEHUGEUR
Siegfried GLESSMER (suppléant)

SAINT-PAIR

Patricia LECOMTE
Martine JULIEN
(suppléante)

MOULT- CHICHEBOVILLE

Coralie ARRUEGO
Stéphane CASTEL
Alexandra LEPINAY
Matthieu PICHON
Alexandre PIGEONNIER
Sylvie SALLE

SAINT-PIERRE-DU- JONQUET

Didier LEMONNIER
Hubert LABEY
(suppléant)

VALAMBRAY

Alain BOHEME
Patrice MARTIN
Laurence MORIN

OUÉZY

Joël DUGUEY
Paul MARIE (suppléant)

VIMONT

Jean-Pierre FORGEAS
Yves ROCHER (suppléant)

CONFÉRENCE DES MAIRES

Organe obligatoire, la conférence des maires est composée de l'ensemble des maires des communes constituant l'intercommunalité. Elle se réunit toutes les fois que l'intérêt général le justifie. Elle est un lieu privilégié de discussion politique des grandes orientations communautaires, comme des évolutions organisationnelles et/ou statutaires.

ARGENCES : Dominique DELIVET (jusqu'au 01/07/2023)

Marie-Françoise ISABEL (depuis le 01/07/2023)

BANNEVILLE-LA-CAMPAGNE : Ann BAUGAS

BELLENGREVILLE : Dominique PIAT

CAGNY : Éric MARGERIE

CANTELOUP : Sophie de GIBON

CESNY-AUX-VIGNES : Éric DUVAL

CLÉVILLE : Michel CRUCHON

CONDÉ-SUR-IFS : Laurent DECLERCK

ÉMIÉVILLE : Stéphane AMILCAR

FRÉNOUVILLE : Alain PORQUET

JANVILLE : Henri LEHUGEUR

MOULT-CHICHEBOVILLE : Coralie ARRUEGO

OUÉZY : Joël DUGUEY

SAINT-OUEN-DU-MESNIL-OGER : Michel BIZET

SAINT-PAIR : Patricia LECOMTE

SAINT-PIERRE-DU-JONQUET : Didier LEMONNIER

VALAMBRAY : Patrice MARTIN

VIMONT : Jean-Pierre FORGEAS



ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Lors de la séance du 20 janvier 2022, le Conseil communautaire s'est exprimé contre l'adhésion de la commune de Saint-Sylvain à la communauté de communes Val ès dunes au 1^{er} janvier 2024.

Par courrier réceptionné en date du 25 septembre 2023, faisant suite à une délibération du conseil municipal du 15 septembre 2023, la commune de Saint-Sylvain a réitéré sa demande de rattachement à Val ès dunes pour une date effective au 1^{er} janvier 2025.

Le Conseil communautaire après un nouveau débat a émis un avis favorable à la demande d'intégration de la commune de Saint-Sylvain à la communauté de communes Val ès dunes au 1^{er} janvier 2025.

COMMISSIONS

COMMISSION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Président : Patrice MARTIN

Membres

Coralie ARRUEGO

Ann BAUGAS

Sophie de GIBON

Dominique DELIVET

Pascal GENISSEL

Siegfried GLESSMER

Vincent GOUPIL

Nicole GRENIER

Benjamin LECLÈRE

Patricia LECOMTE

Eric LEFEBVRE

Didier LEMONNIER

Isabelle NEZET

Jacques-Yves OUIN

Alexandre PIGEONNIER

Christel POIROT.

Chiffres Clés

1^{er} pôle économique hors Caen la Mer

5-6 zones d'activités économiques

143 hectares

900 entreprises actives

Faits marquants

1/ La CCI Caen Normandie, dans le cadre d'un partenariat en faveur du développement économique du territoire, organise une permanence hebdomadaire d'accueil des porteurs de projets à la création/reprise d'entreprises qui se tient dans les locaux de la Maison de services au public depuis février 2023. Elle propose de mettre gratuitement à disposition de la communauté de communes sa plateforme WEB CCI BASECO NORMANDIE afin de disposer de tableaux de bords socio-économiques et d'indicateurs sur le territoire de Val ès dunes.

Dans ce contexte, trois conventions ont été établies :

- Convention cadre fixant les modalités de partenariat entre l'EPCI Val ès dunes et la CCI Caen Normandie ;
- Convention d'action n°1 précisant les modalités d'organisation de la permanence d'accueil de la CCI ;
- Convention d'action n°2 précisant les conditions d'utilisation de la plateforme WEB CCI BASECO NORMANDIE.

Accompagné par



1^{ER} RÉSEAU BUSINESS

2/ La parcelle de terrain cadastrée ZB169 sur la commune de Moul-Chicheboville va permettre la réalisation d'une zone d'activités « Val ès dunes 1 ». Cette parcelle faisant partie du patrimoine de la Communauté de communes est répertoriée à l'inventaire du budget principal sous le n°ZB169 pour une valeur de 203 022,58 €.

La réalisation d'une opération d'aménagement étant considérée comme une opération économique, le Conseil communautaire a décidé de transférer au budget annexe « ZA Val ès dunes 1 » la parcelle inscrite à l'actif du budget principal.



COMMISSION FINANCES

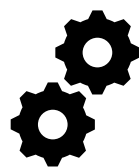
Président : Patrice MARTIN

Membres

Ann BAUGAS
Dominique DELIVET
Joël DUGUEY
Eric DUVAL
Sophie de GIBON
Patricia LECOMTE
Didier LEMONNIER
Lydie MAIGRET
Emmanuel MEZERAY
Jacques-Yves OUIN
Matthieu PICHON.

Éléments financiers

BUDGET PRINCIPAL



Fonctionnement
9 846 710,58 €



Investissement
3 057 292,89 €

BUDGET ANNEXE COMPLEXE AQUATIQUE



Fonctionnement
1 862 547,00 €



Investissement
3 966 456,72 €

BUDGET ANNEXE COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS DES MENAGES ET ASSIMILES



Fonctionnement
3 716 513,03 €



Investissement
1 274 756,74 €

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

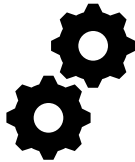


Fonctionnement
2 058 790,60 €



Investissement
3 018 195,00 €

BUDGET ANNEXE ZA VAL ES DUNES 1



Fonctionnement
561 323,00 €



Investissement
561 323,00 €

Faits marquants

1/ Le Conseil communautaire a décidé **d'attribuer les subventions suivantes :**

- Mission Locale Caen la Mer Calvados Centre : 24 751 €
- Epicerie sociale La Passerelle en Val ès dunes : 4 677 €
- Maison d'assistants maternels O'Mamour : 4 200 €
- Comité Goodwood 1944 – Subvention exceptionnelle : 3 000 €
- Association POM musique : 131 082 €
- Association Les contes buissonniers : 1 000 €
- Salon du polar – La cigogne noire : 1 700€.

2/ Suite au **passage au 1^{er} janvier 2023 à la Fiscalité Professionnelle Unique**, il revient à l'organe délibérant de la communauté de communes de prendre une délibération portant **création de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT)** lors de la 1^{ère} année d'application de ce régime fiscal. Cette commission est chargée d'évaluer le montant des charges transférées. Cette évaluation est **un préalable nécessaire à la fixation du montant de l'attribution de compensation (AC) entre la commune et l'Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI)**.

La CLECT est créée sans limitation de durée. Sa composition est déterminée à la majorité des deux tiers, par le conseil communautaire. Chaque commune membre doit disposer d'au moins un représentant au sein de la CLECT, issu de son conseil municipal, afin qu'aucune commune membre ne soit écartée du processus d'évaluation des charges transférées. Les membres sont désignés par leurs conseils municipaux respectifs.

Le Conseil communautaire a installé la CLECT avec la composition suivante : un titulaire et un suppléant par commune, soit 18 membres élus par leurs conseils municipaux respectifs.

Suite à la création de la CLECT, **le Conseil communautaire a pris acte du rapport sur la répartition des attributions de compensation pour 2023 qui a été approuvé par l'ensemble des Conseils municipaux et transmis aux communes membres.**

3/ L'article 1650-A du Code général des impôts prévoit l'institution d'une commission intercommunale des impôts directs (CIID) dans chaque établissement public de coopération intercommunale soumis de plein droit ou sur option au régime de la fiscalité professionnelle unique.

Depuis la mise en œuvre au 1^{er} janvier 2017 de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels, les CIID sont consultés notamment pour la mise à jour des coefficients de localisation.

Suite au passage en FPU de Valès dunes au 1^{er} janvier 2023, il était nécessaire d'instaurer une commission intercommunale des impôts directs et de désigner les commissaires siégeant à cette commission. La CIID est composée de 11 membres : le Président de l'EPCI et 10 commissaires. Les commissaires doivent être français ou ressortissants d'un état membre de l'UE, avoir au moins 18 ans, jouir de leurs droits civils, inscrits aux rôles des impositions directs locales de l'EPCI ou des communes membres, disposés de connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux de la commission.

Le rôle de l'organe délibérant est de proposer une liste de 40 commissaires qui sera portée à la connaissance du directeur départemental des finances publiques. Celui-ci arrêtera ensuite la liste des commissaires.

Sur proposition du Conseil communautaire, la DDFIP a arrêté les membres de la commission intercommunale des impôts directs (CIID) comme suit :

TITULAIRES : M. Éric MARGERIE, M. Stéphane AMILCAR, Mme Coralie ARRUEGO, Mme Lydie MAIGRET, M. Alain PORQUET, M. Patrice MARTIN, M. Sébastien LEBARBENCHON, M. Laurent DECLERCK, M. Philippe HOURY, M. Michel LAINÉ.

SUPPLEANTS : Mme Annick DUGUÉ, Mme Nicole GRENIER, M. Fabrice RIVIÈRE, Mme Audrey DUREL, Mme Nathaly MONROCQ, M. Pascal GENISSEL, M. Stéphane CASTEL, Mme Annie RODIER, Mme Marie-Pierre JEANNE, Mme Régine ÉNÉE.

COMMISSION TRAVAUX ET VOIES

Président : Claude FOUCHER

Membres

Ann BAUGAS

Daniel BUISSON

Christian CALLEJAS

Jean-Christophe CARON

Stéphane CASTEL

Sophie de GIBON

Michel DECAMBOS

Joël DUGUEY

Gilbert GEMY

Hubert LABEY

Michel LAINÉ

Patricia LECOMTE

Pierre-Adrien LE CLERC

Thomas LEROY

Jean-Yves MAUBANT

Gwénaëlle de MICHIEL

Jean-Pierre QUILLET

Jean-François SAVIN.

Faits marquants

1/ **Le programme voirie 2023** réalisé par Eiffage comprenait en tranche ferme :

- Chemin du Coudray à Argences
- Rue de l'Abbaye à Argences
- Le Mesnil Frémentel à Cagny
- Allée des Fleurs à Chicheboville
- Chemin du Marais à Chicheboville
- La Sente aux Chênes à Moulton
- Rue de la Mairie à Saint-Pierre-du-Jonquet

En tranches optionnelles :

- Chemin de la Bonde à Cléville (tranche optionnelle 1)
- Rue Victor Chautard à Bellengreville (tranche optionnelle 2)



COMMISSION RESEAUX

Président : Claude FOUCHER

Membres

Ann BAUGAS

Alain BOHEME

Karim BOURBIA

Jean-Christophe CARON

Stéphane CASTEL

Sophie de GIBON

Gilbert GEMY

Michel DECAMBOS

Hubert LABEY

Michel LAINÉ

Patricia LECOMTE

Henri LEHUGEUR

Jean-Pierre QUILLET.

Faits marquants

1/ Le Conseil communautaire a approuvé la révision des zonages des 4 communes zonant en assainissement non collectif les secteurs non encore raccordés à l'assainissement collectif suivants :

- Commune de Banneville-la-Campagne (Guillerville et le Château)
- Commune de Janville (le Plain, les Grandes Bruyères et l'Eglise)
- Commune de Saint-Pair (secteurs 1, 2 et 3)
- Commune de Saint-Pierre-du-Jonquet (le Grand Plain) à vérifier



COMMISSION AMENAGEMENT DE L'ESPACE

Présidents :

Marie-Françoise ISABEL (jusqu'au
04/07/2023)

Philippe PIARD (à partir du
04/07/2023)

Membres

Coralie ARRUEGO

Ann BAUGAS

Michel BIZET

Jean-Christophe CARON

Guy d'ALEX

Dominique DELIVET

Eric DUVAL

Paul GENEST

Sophie de GIBON

Emmanuelle LEGRAND

Henri LEHUGEUR

Didier LEMONNIER

Lydie MAIGRET

Isabelle NEZET

Philippe OUVRARD

Alexandre PIGEONNIER

Delphine VAUGEOIS.

Faits marquants

1/ La communauté de communes Val ès dunes est compétente en matière de « Plan Local d'Urbanisme intercommunal ». Elle est donc titulaire du droit de préemption urbain conformément à l'article L.211-2 du code de l'urbanisme.

Le Conseil communautaire a décidé d'instaurer le droit de préemption urbain (DPU) simple sur les périmètres ci- après :

- Sur les zones urbaines et à urbaniser des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) communaux du territoire de la Communauté de communes, soit Airan, Argences, Banneville-la-Campagne, Bellengreville, Billy, Cagny, Canteloup, Cesny-aux-Vignes, Emiéville, Frénouville, Janville, Moulton, Ouézy, Saint Ou en-du-Mesnil-Oger. Saint Pair, Vimont ;
- Sur les zones de préemption identifiées en zone de préemption et situées en zone constructible de la carte communale de Chicheboville.

2/ Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Cagny a été approuvé par délibération du 24 novembre 2017. La commune de Cagny a sollicité la Communauté de communes, compétente en matière d'élaboration de documents d'urbanisme, afin d'adapter son document d'urbanisme de manière à prendre en compte les évolutions récentes et à venir de son territoire. Le Conseil communautaire a décidé d'engager la procédure de modification n°1 du PLU de Cagny afin qu'il permette :

- D'instaurer une liaison paysagère entre l'ancien site industriel de la sucrerie et la commune voisine de Frénouville ;
- D'inscrire les pistes cyclables, notamment autour de l'ancien site industriel de la sucrerie et en lien avec la commune de Frénouville ;
- D'engager une réflexion sur l'aménagement global de l'entrée nord de ville le long de la RD613 ;
- D'organiser la maîtrise du foncier et des futurs projets urbains en lien avec les départs annoncés de plusieurs activités économiques de la commune.

3/ Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune d'Argences sera approuvé par délibération en 2024. La commune d'Argences a sollicité la Communauté de communes, compétente en matière d'élaboration de documents d'urbanisme, afin d'adapter son document d'urbanisme de manière à prendre en compte les évolutions récentes et à venir de son territoire. Le Conseil communautaire a décidé d'engager la procédure de modification n°1 du PLU d'Argences.

4/ Afin de pouvoir accueillir de nouveaux agents au sein de l'actuel siège de la communauté de communes il a été décidé de délocaliser le service aménagement de l'espace et développement du territoire au premier étage de la mairie de Vimont dans des locaux inutilisés. Préalablement à cette installation, quelques travaux ont dû être réalisés. Dans ce cadre, le Conseil communautaire a décidé la conclusion d'une convention avec la mairie de Vimont pour la réalisation de ces travaux puis la location des locaux.

5/ Afin de sécuriser les procédures liées à la compétence aménagement de l'espace de la CDC, le Conseil communautaire a approuvé la passation de la convention d'assistance juridique avec le cabinet Juriadis. Cette convention en deux volets couvre à la fois une mission de conseil et veille juridique (1 500 € HT mensuels) et une mission de défense – contentieux (900 € HT mensuels).

COMMISSION SERVICES AU PUBLIC

Présidente : Nathaly MONROCCQ

Membres :

Magali AOULINI

Michel CRUCHON

Martine ESCH

Brigitte FIQUET-ASSIRATI

Jean-Pierre FORGEAS

Hélène GIBEAU

Sophie de GIBON

Annick LÉBOUCHER

Chrystelle MARIE DIT ASSE

Christophe PITEL

Christel POIROT

Stéphanie SALERNO

Nathalie STALLIN.

Faits marquants

1/ L'entrée dans les nouveaux locaux de la Maison de services au public situés 4 bis, route de Paris à Bellengreville et l'accueil du public ont eu lieu le 1^{er} février 2023.

L'inauguration du bâtiment s'est déroulée le 2 juin 2023 en présence de conseillers communautaires et du président, de personnalités politiques locales, de partenaires et d'agents de la Communauté de communes.



2/ Dans la continuité des Contrats Enfance-Jeunesse, la Communauté de communes avait signé avec la CAF une Convention Territoriale Globale pour la période 2020-2023, avec les communes d'Argences et de Cagny.

Arrivée à échéance, ce dispositif a été renouvelé pour la période 2024-2028 après vote du Conseil communautaire. En plus des signataires initiaux, les communes de Bellengreville, Frénoville, Moulton-Chicheboville et Valambray ont intégré le conventionnement.

3/ Par délibération en date du 22 juin 2023, le Conseil communautaire a acté la prise de compétence « Action sociale d'intérêt communautaire » afin de pouvoir participer financièrement au poste mutualisé d'intervenant social à la gendarmerie de Falaise. L'arrêté préfectoral correspondant ayant été pris le 26 octobre 2023, le Conseil communautaire a défini la compétence de la manière suivante : « Est d'intérêt communautaire exclusivement l'action de participation financière au poste mutualisé d'intervenant social en gendarmerie. »

4/ Le Conseil communautaire a autorisé la passation de la convention de coopération – Normandie connectée afin de labelliser l'Espace Public Numérique présent à la maison de services et d'intégrer le réseau régional.

5/ Le Conseil communautaire a décidé le renouvellement du dispositif «conseiller numérique avec l'Etat pour une durée de 3 ans.

6/La Maison de services au public s'est également mobilisée, avec ses partenaires de l'emploi, de l'insertion professionnelle et de la formation, sur le dispositif « Conquérantes des dunes ». Le point de départ du projet partant du constat que les femmes de Valès dunes sont plus éloignées de l'emploi que les autres, consistait en un questionnaire pour mieux cerner leurs attentes en matière d'accompagnement vers une activité professionnelle durable.



COMMISSION COMPLEXE AQUATIQUE ET FORME

Président : Éric MARGERIE

Membres

Emmanuelle BOURLÉ

Christian CALLEJAS

Virginie COHIER

Sophie de GIBON

Pascal GIRARD

James LEJEUNE

Daniel LEMARCHAND

Richard MARTIN

Fanny NORMAND

Sylvie RENAULT

Florence SERANDOUR.

Chiffres clés

- Montant des recettes commerciales : **1 165 000 €**
- **172 160** entrées, dont **16 993** scolaires.
- **949** abonnés.



COMMISSION TOURISME, CULTURE, PATRIMOINE ET ANIMATION COMMUNAUTAIRE

Présidente : Régine ÉNÉE

Membres

Coralie ARRUEGO

Michel BIZET

Isabelle CARPENTIER

Sophie de GIBON

Joël DUGUEY

Sophie GONZALEZ

Nicole GRENIER

Florence GUERIN

Olivier HAUGUEL

Marie-Laure HEUZEY

Marie-Pierre JEANNE

Martine JULIEN

Eric LEFEBVRE

Laurette LETOREY

Magali LONCLE

Lydie MAIGRET

Céline MARTIN

Jean-Yves MAUBANT

Laurence MORIN

Yohann NEVEU

Marjorie TARGAT

Jean-Paul VANNESTE.

Faits marquants

1/ Le service « Office de Tourisme » était présent dans un local de la mairie d'Argences. La mairie a souhaité récupérer ce local pour un autre usage. Il a donc été décidé, faute de local plus adapté à disposition dans le centre d'Argences, de déplacer d'Office de Tourisme au rez-de-chaussée du siège administratif. Ce déménagement a automatiquement enclenché un changement de résidence administrative pour les agents concernés. Ce changement a été soumis pour avis au comité social territorial (CST) du Centre de Gestion.

En parallèle, des études de faisabilité ont été lancées pour trouver une nouvelle localisation adéquate.

2/ En 2023 l'Office de Tourisme en plus de sa programmation habituelle, a innové en proposant :

- 1 nuit de la chouette dans les marais en mars ;
- 1 pirate party ;
- 1 escapade botanique et musicale en mai ;
- 1 parcours découverte autour de la pomme en septembre ;
- 1 spectacle humoristique avec Tristan Lucas en octobre.

3/ Pour sa communication, l'Office de Tourisme s'est équipé de l'outil Panneau Pocket et a ouvert un compte Instagram.

4/ La construction d'un platelage bois dans le marais de Moul-Chicheboville/Bellengreville/Vimont, en partenariat avec l'Agence de l'eau Seine Normandie et la Préfecture du Calvados, a été inaugurée le 9 juin 2023.

5/ Il a été décidé la création d'une régie comptable pour l'Office de Tourisme permettant la vente de produits à la boutique et l'organisation de manifestations payantes.



COMMISSION TRANSITION ENERGETIQUE ET MILIEUX NATURELS

Président : Laurent DECLERCK

Membres

Coralie ARRUEGO

Alain BOHEME

Emmanuelle BOURLÉ

Jean-Christophe CARON

Sophie de GIBON

Brigitte FIQUET-ASSIRATI

Pascal GIRARD

Anne-Mary LAFOSSE

Emmanuelle LEGRAND

Henri LEHUGEUR

Thomas LEROY

Paul MARIE

Laurence MORIN

Christel POIROT

Pierre ROUSSEAUX

Nathalie STALLIN.

Faits marquants

1/ Dans le cadre du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) lancé en 2018, et de la mise à exécution de ses préconisations, le Conseil communautaire a donné un avis favorable au projet de PCAET Caen Normandie Métropole tel que mis à disposition sur le site internet du Pôle métropolitain.

Madame Laurence MORIN a été désignée élue référente PCAET.

2/ Il a été décidé que la Communauté de communes Valès dunes participe au dispositif d'accompagnement à la décarbonation des déplacements des collectivités par la Commission consultative pour la transition énergétique, en partenariat avec le SDEC ENERGIE.

Monsieur Laurent DECLERCK a été désigné comme élu référent pour le projet.

3/ Monsieur Jean-Christophe CARON a été désigné pour siéger au Conseil Local de l'Alimentation.

COMMISSION TRANSPORTS ET POLITIQUE VELO

Présidente : Alexandra LÉPINAY

Membres :

Sophie de GIBON

Brigitte FIQUET-ASSIRATI

Nicolas GENS

Siegfried GLESSMER

Ludovic GRANDVAL

Damien HAUGUEL

Anne-Mary LAFOSSE

Guillaume LECOEUR

Patricia LECOMTE

Thierry LECOQ

Pierre ROUSSEAU

Stéphanie SALERNO.

Faits marquants

1/ Le schéma directeur cyclable est un document qui vise à développer la pratique du vélo sur l'ensemble du territoire de Val ès dunes, mais aussi en interconnexion avec les territoires voisins.

Un programme travaux 2023 a été proposé en fonction des opportunités de travaux en cours ou programmés sur le territoire :

- **Liaison A** (Aménagement d'une piste cyclable rue Rembrandt Bugatti - ZAE de Moul-Chicheboville et aménagement d'une voie verte - Argences / Vimont)
- **Liaison K** (Aménagement de la piste cyclable en chemin rural et voie routière balisée entre « Frénouville – Soliers »)
- **Liaison D : Saint-Pair / Janville**
- **Création de places de stationnement sécurisées dans les gares** (Cagny-Frénouville consignes sécurisées de 10 places et Argences-Moul consignes sécurisées de 20 places + 10 places).

COMMISSION COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS

Président : Stéphane AMILCAR

Membres :

Michel BIZET

Alain BOHEME

Christophe CLÉMENT

Dominique DELIVET

Joël DUGUEY

Sophie de GIBON

Pascal GIRARD

Nicole GRENIER

Marie-Françoise ISABEL

Anne-Mary LAFOSSE

Guillaume LECOEUR

Henri LEHUGEUR

James LEJEUNE

Didier LEMONNIER

Magali LONCLE

Jean-Yves MAUBANT

Emmanuel MEZERAY

Sophie PALLU

Jean-Pierre QUILLET.

Faits marquants

1/ Le Conseil communautaire a décidé de lancer une consultation en procédure adaptée pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour la mise en œuvre d'un nouveau schéma de gestion des déchets ménagers incluant la mise en place du tri à la source et d'une collecte séparée des biodéchets et la mise en place de la tarification incitative.

Il a été décidé de retenir l'offre du groupement conjoint composé du cabinet Calia Conseil, mandataire, de l'association Régionale Biomasse Normandie, du cabinet Pintat avocats et de l'agence Cités Plume, économiquement la plus avantageuse, pour un montant total de 205 550 € HT.

2/ Dans le cadre de la mise en place du tri à la source des biodéchets, OTRI doit s'équiper de nouveaux matériels. Un camion de 5 tonnes avec caisse et hayon a été acheté afin d'assurer la rotation des conteneurs sur les points d'apports volontaires des communes concernées et effectuer leur nettoyage en déchèterie. L'achat de ce camion auprès de l'UGAP (Union des Groupements d'Achats Publics) s'élève à 61 652,65 € HT.

3/ Citeo est un éco-organisme agréé par l'Etat pour les filières des Emballages ménagers et des Papiers graphiques pour la période 2018-2023.

Citeo met en œuvre les actions nécessaires pour contribuer activement à l'amélioration des performances de recyclage pour atteindre, en 2023, les objectifs nationaux suivants :

- 75 % de recyclage sur l'ensemble des emballages ménagers mis sur le marché en France.
- 65 % de recyclage de l'ensemble des déchets de papiers graphiques gérés par le service public de prévention et de gestion des déchets mis sur le marché en France.

Depuis 2018, Citeo et sa filiale Adelphe ont participé à la généralisation de l'Extension des Consignes de Tri (ECT) à l'ensemble des emballages plastiques. Dans la continuité de cette phase de généralisation, elles publient en 2023 un nouvel appel à projets visant à :

- Accompagner financièrement le déploiement des équipements de pré-collecte permettant d'améliorer le captage et la performance globale des emballages.
- Mobiliser de façon accrue le citoyen à travers un renforcement des actions de communication initiées au niveau des territoires.
- Améliorer la qualité du geste de tri dans les zones où celle-ci impacte fortement l'efficacité économique du dispositif (baisse du taux de refus).
- Accompagner l'harmonisation des schémas de collecte au niveau national.

Une candidature a été déposée pour un dossier d'optimisation de collecte pour le territoire pour l'appel à projets « Collecte 2023 : Mesures d'accompagnement à l'optimisation de la collecte des emballages ménagers et des papiers graphiques. »

4/ Le territoire du SYVEDAC compte 175 communes réparties sur 6 groupements adhérents : la communauté urbaine Caen la mer, les communautés de communes Cœur de Nacre, Normandie Cabourg Pays d'Auge, Vallée de L'Orne et de l'Odon, le SMICTOM de La Bruyère et la communauté d'agglomération Lisieux Normandie.

Une demande d'adhésion a été déposée auprès du SYVEDAC pour le traitement des déchets ménagers et assimilés et leur valorisation sous forme de matières et d'énergie à compter du 1^{er} janvier 2025.



COMMISSION TEMPORAIRE CREATION D'UN NOUVEAU SIEGE ADMINISTRATIF

Président : Philippe PESQUEREL

Membres :

Ann BAUGAS

Dominique DELIVET

Joël DUGUEY

Jean-Pierre FORGEAS

Sophie de GIBON

Marie-Françoise ISABEL

Patricia LECOMTE

Henri LEHUGEUR

Didier LEMONNIER

Laurence MORIN

Michèle MOTYKA

Jacques-Yves QUIN.

Faits marquants

1/ Le siège administratif de la communauté de communes est installé depuis 2011 dans des locaux loués à la mairie d'Argences. Un agrandissement a eu lieu en 2017 suite à la fusion avec Entre Bois et Marais, pour passer de 200 m² à 300 m² (récupération du rez-de-chaussée). En parallèle, les effectifs sont passés de 3 agents en 2011, à 11 en 2022. Une réflexion a donc été lancée pour travailler au déménagement dans un nouveau lieu et une commission thématique dédiée a été créée.

Le Conseil communautaire a acté le principe d'implantation d'un futur siège communautaire sur une partie des parcelles AI0011, AI0012 et AI0013 à Moul-Chicheboville afin de pouvoir lancer les pré-études, notamment sur la faisabilité technique et économique du projet.



AUTRES ACTIONS

1/ Communication

En 2023, **25 communiqués** ont été envoyés à la presse, **2 journaux de Val ès dunes** ont été édités, **8 lettre d'informations** sur les actualités de la CDC ont été envoyées aux communes.

De nombreux **supports mobiles** à l'effigie de la CDC ont été commandés (drapeaux pour les communes, kakémonos et oriflammes).

Une campagne de **renouvellement des panneaux Val ès dunes** a été entamée sur l'ensemble des communes.

Le service communication a accueilli et formé une alternante en BTS qui a obtenu son diplôme en 2024.

Crédits photos : CDC Val ès dunes, Jérôme Hamon, Juliette Bréard.

